



Éditorial

Nous apprécions tous le caractère aéré et végétal de la commune. Aéré car nous ne sommes pas « entassés ». On peut respirer et regarder au-delà des constructions. Pour autant, la commune n'est pas figée dans le passé mais évolue.

Ainsi, la reconstruction du club ados, du gymnase Bouton et de la salle de musculation attenante ont commencé. C'est pour plus de confort aux usagers et des économies d'exploitation que nous remplaçons les bâtiments anciens.

La loi nous fait obligation d'augmenter notre parc de logements sociaux. Nous avons donc lancé une modification - modeste - du PLU, destinée à permettre la construction d'une résidence d'une trentaine de logements sociaux, route de Morsang d'une part, et de conserver un habitat individuel dans les zones pavillonnaires en précisant certaines règles, d'autre part.

La deuxième caractéristique de Villemeisson est son aspect végétal avec les haies, les parcs, les bois, la vallée et vos jardins.

Chacun doit assumer ses responsabilités pour préserver cet acquis.

La commune n'utilisera plus de désherbants et va tondre plus haut.

Il y a aussi des règles individuelles à respecter :
évitons le brûlage de déchets végétaux qui enfume le voisinage, les déchets mis sur le trottoir qui salissent et gênent ; les déjections canines qui crottent les chaussures des enfants jouant sur les pelouses ; les désherbants dans les pelouses qui sont nocifs et inutiles.

Avec un effort de chacun, notre cadre de vie sera encore plus agréable.

En effet, la commune, c'est la réunion de la municipalité qui gère les services collectifs et de chaque habitant qui gère son jardin et ses habitudes en respectant aussi l'environnement et le voisinage.

*Avec mon dévouement et mes remerciements,
François CHOLLEY, votre maire*



Projet d'une trentaine de logements rue de Morsang.

Plan Local d'Urbanisme

La ville lance la 2^e modification de son PLU

La 2^e modification du PLU a fait l'objet d'une présentation lors des commissions des 7 janvier et 7 avril derniers. La décision de lancer la prescription de la procédure a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal au cours de sa séance du 24 mars 2016.

Cette modification a principalement été motivée par l'opportunité qui s'est offerte à la ville de la mise en vente d'une parcelle située 5 rue de Morsang, jouxtant un terrain communal. Ainsi, dans un espace total de 6200 m² bordé par une zone inondable et un bois classé inconstructible, il est envisagé, sur une surface constructible de 1700 m², la réalisation d'un petit ensemble d'une trentaine de logements locatifs.

Compte tenu de la déclivité importante des deux parcelles, il s'agit donc de modifier le règlement actuel pour passer des zones UH et UL en zone UE afin d'adapter la hauteur de la construction. Nous profiterons de cette modification

pour apporter également quelques ajustements, rectifications ou précisions au document actuellement en vigueur face à diverses difficultés apparues lors de l'instruction des dossiers depuis la première modification.

En tenant compte des délais de la procédure, l'enquête publique à laquelle nous vous invitons d'ores et déjà à participer en venant faire part de vos observations, devrait se tenir en juin prochain.

Préalablement, une exposition dédiée à cette 2^e modification se tiendra en mairie au mois de mai.

Les chantiers



Bâtiments



Accueil de loisirs : réfection de la pièce centrale (peinture murs, plafonds, portes et changement du revêtement de sol).

Nouveau gymnase Bouton

Nouveau club ados :

les fondations sont coulées depuis fin mars.
La fin des travaux est prévue fin 2016.

Pivo expression des élus non majoritaires

Que devient la Régie Publique pour l'eau avec la nouvelle communauté d'Agglo... Tout est tombé à l'eau ?

Comme vous le savez, Cœur d'Essonne Agglomération (CEA) est née le 1^{er} janvier 2016 avec l'union de 21 villes et de deux territoires, l'Arpajonnais et le Val d'Orge. Mais que devient suite à cette nouvelle communauté d'agglomération le projet de passage en Régie Publique de l'eau ?

Une consultation publique concernant la création d'une Régie Publique de l'eau a été organisée avant ce regroupement. Résultat sans appel : 78% de votes favorables à cette création avec une très nette majorité dans chacune des 10 communes de l'Agglomération du Val d'Orge.

Suite au résultat, les élus communautaires du Val d'Orge avaient voté à l'unanimité la reprise en Régie de service public d'eau potable à compter du 1^{er} Mai 2017.

Les élus poursuivent leur travail sur ce projet qui n'est donc pas tombé à l'eau avec la fusion. Il s'agit d'étudier quelles compétences la Régie exercera-t-elle. La Production ? La Distribution ? La Régie reprendra-t-elle le personnel du délégataire actuel ? Quelles seront les missions faites en interne et celles sous-traitées : réparation de fuite, création de branchement neuf, relève des compteurs, travaux de renouvellement du réseau, gestion de la clientèle, facturation etc... ?

Le Val d'Orge avait déjà bien avancé sur le projet, ce qui n'était peut-être pas le cas de l'Arpajonnais. Il faut savoir qu'au sein d'une même communauté d'agglomération plusieurs modes d'exploitation peuvent coexister.

Pour prolonger cette volonté de consultation publique initiée lors du référendum, nous restons à l'écoute de vos propositions afin de les transmettre pour que la parole des citoyens ne soit pas un vain mot.

Nous ne manquerons pas non plus de vous tenir au courant de l'évolution de ce sujet important pour tous les habitants de Cœur d'Essonne Agglomération, l'eau étant un bien universel.

Les Élus
Nicolas BUATOIS
Dominique CADOT
Jean David NOVEL

Cadre de vie

Voilà le printemps ! Oui, mais...

Rien de plus normal avec les beaux jours que de s'adonner aux travaux de jardinage, mais vos voisins aussi ont envie de profiter des premiers rayons de soleil et du chant des oiseaux... et au regard de diverses constatations ou récriminations - légitimes - reçues en mairie, deux rappels aux règles du « bien vivre ensemble » s'imposent.

Ainsi, il faut redire que l'Article 84 du règlement sanitaire départemental interdit de brûler tout déchet, notamment ses coupes et surplus de jardin.

Le ramassage des déchets verts sur la commune s'effectue en porte à porte tous les lundis matins de mars à novembre. En fonction de la superficie de votre terrain, la communauté d'agglomération fournit des bacs supplémentaires (à partir de 1000 m², 1 bac supplémentaire, à partir de 2000 m² un deuxième bac, soit un maximum de 3 bacs de 240 L chacun). La demande s'effectue auprès du service de l'Agglo au **0800 29 39 91 (numéro vert gratuit)**.



Par ailleurs, l'utilisation d'appareils ou d'outils à moteur tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses est seulement autorisée à des horaires réglementés (de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi, de 10h à 12h les dimanches et jours fériés).

Enfin, rappelons qu'il revient aux propriétaires de tailler et d'entretenir leur végétation (branches en surplomb, haies, racines, ...) qui déborde sur le domaine public ; s'y soustraire constitue une infraction dans la mesure où la sécurité des personnes n'est plus assurée. En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire serait engagée.

Un comportement acteur, respectueux de ces quelques gestes simples et anodins, vaut mille règlements de police. Pensez-y !

Dépôts sauvages

Abandon sauvage de déchets

Un décret récent aggrave l'amende encourue en cas d'abandon d'ordures sur la voie publique mais également sur un lieu privé « si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation ».

Ce décret transforme l'amende actuellement encourue pour l'abandon de détritus d'une contravention de 2^e classe, soit 150 €, en une amende relevant des contraventions de 3^e classe, soit 450 €. Sont visés : les « ordures, déchets, déjections humaines ou animales,

matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit » déposés « en lieu public ou privé », précise le texte. Le fait d'uriner sur la voie publique entre également dans ces dispositions.

Il permet également une amende forfaitaire ou une amende forfaitaire majorée pour la contravention de la 4^e classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

L'abandon de déchets transportés à l'aide d'un véhicule est quant à lui puni de 1 500 € d'amende assorti de la confiscation du véhicule, tout comme l'abandon d'un véhicule épave.



Déjections canines : STOP !

Sur les trottoirs, les pelouses, elles empoisonnent la vie des piétons, des promeneurs et des employés communaux. Ce ne sont pas nos compagnons à quatre pattes qui sont mis en cause ... mais l'éducation de leurs propriétaires qui, comme leurs animaux, par respect des autres, doivent adopter les bonnes habitudes, à commencer par celle de ramasser les déjections de leurs chiens.



Bords de l'Orge

La Prairie, objet de toutes les attentions !

La Prairie des 5 arches située en rive droite de l'Orge sur la commune de Villemoisson est le siège de nombreux aménagements et expérimentations menés par les équipes du Syndicat de l'Orge depuis 2015.

Les passerelles

Une passerelle bétonnée vétuste située entre Epinay et Villemoisson donnait des signes d'affaiblissement. N'étant pas située sur la promenade de l'Orge, elle n'était pas d'importance stratégique et donnait accès à une voirie dangereuse sans dispositif de franchissement et sans trottoir. En outre, deux autres passerelles permettaient de franchir l'Orge de manière sécurisée en amont et en aval. Fin 2015, cet ouvrage dangereux a donc été supprimé. Début 2016, la berge rive droite a été reprofilée et un garde-corps a été installé en rive gauche le long de la route.

Un autre ponton en bois traité situé dans la continuité de l'ancienne passerelle béton a été retiré en raison de sa vétusté ; il permettait de traverser la prairie en surplomb.

Par ailleurs, la passerelle sur l'Orge côté Est du site « Rue de l'Orge » a été rénovée en 2015. Celle côté Ouest « Chemin latéral » le long de la voie ferrée le sera à l'été 2016 en période de faible fréquentation.

La création de points de vue sur la ripisylve

Depuis plusieurs années, les diagnostics écologiques et paysagers de la vallée de l'Orge montrent une tendance au boisement généralisé. Cet écrin boisé mérite en certains endroits d'être réouvert, pour l'agrément du public et pour le maintien d'une faune et d'une flore diversifiée, comme le stipule le Plan de gestion de la vallée de l'Orge. Le long de la berge, trois points de vue paysagers ont ainsi été dégagés en janvier 2016. D'anciens saules ont été taillés en « têtard » (plusieurs brins qui se développent à partir d'un tronc unique). Cette méthode de taille ancestrale est favorable à une faune et une flore particulière grâce notamment aux cavités qui se forment à la base des brins. Fin 2016, le Syndicat mènera un chantier d'éclaircie du boisement au pied de la voie ferrée.



« La Renouée du Japon »

Une nouvelle méthode d'éradication de cette plante invasive est testée par le Syndicat : le concassage-bâchage. La terre du massif de renouée est travaillée par concassage, à plusieurs reprises, à l'aide d'une pelle mécanique et sur plus d'un mètre de profondeur afin d'écraser et de broyer les fibres des rhizomes souterrains. L'ensemble de cette terre est alors remis en place et recouvert d'une bâche opaque pendant un an. Sur la Prairie des 5 arches, un massif de 143 m³ de renouée a été concassé 2 à 3 fois, au printemps dernier (conditions humides) et en juin (meilleure condition), ce qui est revenu à concasser 770 m³ de terre au total. Le massif a été recouvert d'une bâche consolidée en décembre 2015. L'année 2016 sera consacrée au suivi de cette expérimentation. Fin 2016, une zone de la Prairie des 5 arches sera dédiée à un test de concurrence de la renouée par de la ronce.

La fauche avec production de balles de foin

Le Syndicat mène en régie la fauche de ses prairies en remplacement de la

gestion par tonte ramassage. Il fauche actuellement 11,77 ha. En 2015, 229 bottes de foin ont été ramassées soit 41 tonnes vendues à des clubs équestres. Les enjeux et avantages liés à la fauche sont nombreux : création d'habitats pour des insectes, des oiseaux et nouvelles espèces floristiques, gestion et valorisation des ressources naturelles (produits pour le bétail, paillage ou compost), absence de coûts d'exportation, voire bénéfique, mais également, développement d'une agriculture urbaine, amélioration du cadre de vie des habitants par la diversité des espaces, éducation du grand public à l'environnement...

La piste de promenade

Au printemps 2016, la piste de promenade côté Orge sera remise en état. Le passage à gué sera recréé pour favoriser la montée des eaux dans le bassin. Lorsque ce passage sera inondé, les promeneurs devront emprunter la piste parallèle de l'autre côté du site.



Biodiversité

Bienvenue dans mon jardin naturel

Ce fut le thème d'une soirée animée par Asconit Consultant, le 11 mars dernier, pour nous aider à renouer avec l'écosystème. Le trophée « Trois Trèfles » de Phyto'Eaux Cités, remis à l'équipe du service technique, ratifie l'arrêt presque total des pesticides sur notre commune. Dès 2019, cet usage sera proscrit. Afin d'accélérer le processus du retour à une rivière aux eaux transparentes et préserver le cadre de vie auquel nous tenons tant, ne laissons plus notre équipe communale œuvrer, seule.

D'emblée, notons que le mot phytosanitaire recouvre les termes de pesticides (herbicides, fongicides, insecticides, ...). Et jardiner rime avec danger ! Suivre les prescriptions de ces produits revient à porter combinaison, lunettes et masque lors de leur utilisation. Il faut également interdire à un enfant de se promener bras nus, empêcher le chien ou le chat de sortir après le traitement des plantes.

Alors changeons notre regard sur les « mauvaises herbes » : acceptons les pâquerettes et les mousses, une mauvaise herbe le long d'un trottoir ; consommons des fruits et légumes « moches ».

Recréons les conditions d'un jardin bio

Adoptons la tonte haute (5 cm minimum) qui renforce la résistance de la pelouse contre la sécheresse, la germination d'indésirables et les mousses ; privilégions les dalles aux gravillons, trop difficiles à entretenir ; choisissons des plantes adaptées à notre sol, à l'exposition et au climat ; associons les espèces végétales telles que le thym ou la lavande afin d'assurer l'éloignement des insectes parasites (vers blancs,...) ; créons des espaces (mares, haies fleuries, murets en pierre)

favorisant la présence d'insectes ou autres auxiliaires (coccinelles, sauterelles, abeilles,...) pour lutter contre les ravageurs (pucerons, araignées rouges,...). Et puis, jetons dans la poubelle domestique les feuilles atteintes de maladie pour éviter la propagation et luttons contre les herbes indésirables avec du paillage ou des plantes couvre-sol. Remettons-nous en au compost pour fertiliser le sol grâce à nos épluchures de légumes, tontes, feuilles mortes,... Posons les limaces sur le compost, elles activeront le travail de décomposition !

Cette nouvelle approche de votre jardin peut être complétée par une panoplie de techniques respectueuses des écosystèmes (dite permaculture). C'est l'occasion de recréer des échanges entre voisins et d'adopter de nouveaux gestes.

La biodiversité, n'en parlons plus... créons la !

Sécurité

Sécurité routière aux abords des écoles : tous responsables pour nos enfants

Si vous déambulez devant les écoles à l'heure où les enfants y font leur entrée matinale, vous avez probablement rencontré, au milieu de l'encombrement des véhicules, un homme prenant mille précautions pour assurer une traversée paisible aux élèves.



Ce sympathique agent communal, Monsieur CAMELÉ, œuvre alternativement devant les groupes scolaires des Érables et Émile Bouton. Il a également pour mission d'attirer l'attention des conducteurs dont le stationnement du véhicule se révèle gênant.

Il agit également en cas d'occupation illicite des places réservées aux personnes handicapées.

Rappelons que la sécurité de nos enfants aux abords des écoles est directement tributaire du comportement individuel des conducteurs. Lorsque ces derniers sont eux-mêmes parents, ils doivent prendre conscience que l'enfant apprend beaucoup par imitation et qu'il aura tendance à reproduire les gestes de ses parents.

Lorsqu'il sera seul, sa petite taille l'exposera alors davantage aux dangers de la rue (Paul BARRÉ, responsable pédagogique de la Prévention Routière).



La mairie produit l'effort de développer un projet éducatif appelant les jeunes à la responsabilité et d'affecter un agent communal à l'exercice d'une mission de régulation.

Alors, à nous tous, adultes, parents d'enfants, parents d'élèves membres des conseils d'école, enseignants et élus de nous mobiliser pour une discipline de groupe (similaire à celle inculquée aux enfants à l'école) qui soit profitable à tous.

**Sécurité routière
tous responsables !**

Baby-puces

Édition 2016 : le succès au rendez-vous !



Le 3^e Baby puces organisé par l'association de parents d'élèves PEEP Villemoisson-Villiers a eu lieu le 24 janvier dernier à la salle polyvalente des Érables.

L'aboutissement d'un projet après plusieurs mois de travail de la part de parents bénévoles soucieux d'apporter leur contribution à notre ville et de participer à sa dynamique. 1 335 € récoltés par la vente des stands qui seront utilisés à la participation financière des projets des écoles de Villemoisson au prorata du nombre d'élèves par établissement.

Les bénéfices du stand buvette-gâteaux tenu par la PEEP ont permis de financer du matériel afin d'équiper une classe de maternelle de Villiers.

Des parents motivés et à votre écoute qui vous retrouveront l'année prochaine pour cet évènement !

Centre de loisirs

Saperlipopette ! Des nouvelles de l'accueil de loisirs

La devise de l'ALSH : « accueil de loisirs = micro-climat... maxi-plaisir ». Nous faisons du sur-mesure pour les enfants.

Le mercredi « c'est génial ! ».
Les vacances c'est « trop bien ! ».

Les enfants n'ont qu'un mot à dire c'est...oui !
Bienvenue sur Mars ; chez nous vous pourrez déguster un sandwich d'étoiles filantes, rencontrer le professeur spéculos, monter à bord du tram 33 et découvrir la fabrikatruk...
Même les monstres ont besoin de vacances...

À bientôt pour de nouvelles bulles créatives !
Et rendez-vous pour de nouvelles aventures et de nouveaux projets.



Pivojeunesse

Emplois saisonniers

Jeunes : participez à la Brigade Sud-francilienne pour l'Enlèvement et le Recyclage (BRISFER)

Du 18 au 22 juillet prochains, le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères) organise en coopération avec la mairie une opération de lutte contre les dépôts sauvages de déchets.

Une action rémunérée (230 euros sous forme de chèques multi-enseignes) est ouverte à 8 jeunes volontaires âgés d'au moins 16 ans qui formeront la brigade BRISFER appelée à agir en faveur de notre environnement sous l'encadrement des agents du SIREDOM.

Inscriptions

Service jeunesse : 01 69 51 56 23



Les jobs d'été : la mairie ouvre ses activités aux jeunes

Comme chaque année, 24 jobs d'été sont proposés aux jeunes qui ont la possibilité de suivre durant une semaine les équipes des agents communaux dans l'accomplissement de leurs travaux techniques et administratifs.

Si vous avez 16 ans révolus au 8 juillet prochain et que vous êtes tenté par une semaine de travail rémunérée, envoyez rapidement votre candidature au service jeunesse de la commune.

Vous serez initié au monde du travail et découvrirez l'univers secret de l'entretien des espaces verts, des écoles et des bâtiments communaux.

Le club ados

Les ados travaillent aussi pendant les vacances !

Et bien oui, les jeunes du club-ados travaillent pendant les vacances scolaires, et ils ne font pas semblant.



Comme de vrais professionnels, ils manient la perceuse, la scie, avec application, ténacité, et surtout avec le sourire. S'ils ne rechignent pas à la besogne c'est qu'ils sont motivés pour fabriquer de leurs propres mains les jeux géants qui vous seront présentés à tous lors de l'événement «Toiles de Fonds» à la rentrée...

Mais chut ! Maintenons un peu les suspens. Nous ne vous en dirons pas plus aujourd'hui. Nous vous laissons sur votre faim pour vous donner envie d'attendre fébrilement le prochain numéro de Pivo dans lequel nous vous présenterons le programme du nouveau festival « Toiles de Fonds ».

Connecte-toi vite à la page Facebook du club ados



Le club ados a créé sur le réseau social une page dédiée qui annoncera les rendez-vous à venir et qui constituera l'album souvenirs des événements (Festival, Toile de Fonds, soirées Halloween, ...) de la Communauté de l'Ado.

Tu pourras ainsi partager tes bons souvenirs vécus grâce au club ados.

Si tu as des photos à poster, transmets-les à Jérôme, Oriane et Freddy.

Et un changement majeur s'annonce déjà pour la page d'accueil : les clichés des anciens locaux seront remplacés par ceux du bâtiment flambant neuf qui sera livré dans quelques mois.

 www.facebook.com/clubadosPAJ.VSO



Un nouveau logo pour le Fêt'Estival

Le Fêt'Estival réunit une grande famille de jeunes adultes passionnés qui désormais travaille toute l'année pour concocter une nouvelle édition toujours plus mémorable.

La difficulté pour l'équipe de bénévoles en 2016 : maintenir le niveau atteint l'année précédente pour les 10 ans. Concerts, petites formes, performances, expositions... cela se profile plutôt bien, grâce notamment à la communauté solidaire réunie autour de la page Facebook de l'événement « Fêt'Estival - Officiel » (voir ci-contre).

Bravo à **Thelma TORRES** qui l'an passé a remporté le concours de dessin sur le thème « réinvente le logo ». L'affiche est en cours de réalisation mais nous ne résistons pas à vous montrer dès à présent son joli travail, en vous invitant par là-même à ne pas manquer ce rendez-vous incontournable !

Recherche d'emploi

Nouvelle organisation à Pôle Emploi



Depuis le 8 février, Pôle Emploi intensifie ses contacts avec les demandeurs d'emploi. L'accompagnement personnalisé du demandeur d'emploi est la priorité et interviendra dorénavant plus rapidement. Pour ce faire, l'accueil dans votre agence évolue.

Ainsi, les services de Pôle Emploi sont en accès libre tous les matins (L, M, M, J de 9h à 13h15, V de 9h à 12h), les après-midi (L, M, M, J de 13h15 à 17h) sont réservés aux rendez-vous des demandeurs avec leur conseiller personnel ou à des ateliers collectifs (recherche d'emploi, services en ligne...) ainsi qu'à l'utilisation personnalisée de la plateforme digitale « Emploi Store ».

Par ailleurs, depuis le 7 mars, en Ile de France, Pôle emploi simplifie les démarches d'inscription des demandeurs d'emploi. Désormais, le demandeur d'emploi effectue son inscription et sa demande d'allocation directement sur le site Pôle Emploi.fr. En cas de difficulté, il peut bénéficier d'une assistance téléphonique ou être aidé en agence sur les bornes Internet mis à sa disposition.

Enfin, le demandeur dispose de l'adresse mail de son conseiller référent afin de le contacter directement.

Pôle Emploi

141 route de Corbeil
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
www.pole-emploi.fr

Santé

Cancer colorectal, parlons-en !

Vous avez entre 50 et 74 ans, le dépistage du cancer colorectal tous les 2 ans, c'est important.

Un nouveau test, simple et rapide, à réaliser chez soi est à votre disposition.

Pour en savoir plus, parlez-en à votre médecin traitant ou contactez la structure en charge des dépistages en Essonne.

Plus d'infos

e-cancer.fr / 0810 810 21

Pivo des images pour le dire

Récompenses

Médailles du travail

Le 15 janvier dernier, 27 médaillé(e)s de la promotion 2015 étaient convié(e)s par le maire et ses adjoints à la traditionnelle remise des diplômes du travail. L'occasion de mettre à l'honneur celles et ceux qui, au quotidien, montrent leur savoir-faire, chacun dans leur domaine de compétence. Félicitations à toutes et tous !



Étaient présents : Mmes Carole BAILLY, Bérandère MARTIN (Argent), Mmes Frédérique GARCIA, Muriel LE NY (Vermeille), Mmes Gisèle DRONNE, Véronique FLEYGNAC, M. Thierry LE GUILLOU (Or), Mmes Monique PIED, Catherine THEBAULT (Or et Grand Or), Mme Mara VARNICA (Grand Or).

Pivo vie économique

Bienvenue

Ils exercent sur la commune...

Avertissement : ces informations n'engagent que leurs auteurs et ne signifient pas une recommandation par la mairie.

Gaëlle CAM - Sophrologue

Je me consacre au bien-être de l'être humain, j'apporte mon aide à chacun pour améliorer sa qualité de vie en lui donnant les clés pour connecter son corps et son esprit grâce à la sophrologie. Je reçois sur rendez-vous du lundi au samedi en séances individuelles ou en groupe. Je vous propose de visiter mon site pour en savoir plus et de me contacter.

19 rue Lucien Ferrand - 06 10 11 00 73 - gcam@gaellecama.fr / www.gaellecama.fr

Association « Les Petits Innocents »



Chaque année 18 000 animaux sont euthanasiés sur l'île de la Réunion. L'association de protection animale « Les Petits Innocents » dont le siège social se trouve à Villemaison-sur-Orge se bat contre ce fléau. En un an d'existence, 300 chiots et chiens adultes principalement de petites tailles ont pu ainsi échapper à une mort certaine. Vous pouvez l'aider à en sauver un plus grand nombre en devenant familles d'accueil, en adoptant, en effectuant des co-voiturages ou grâce à vos dons. Tous ces 4 pattes comptent sur vous, alors n'hésitez plus, SAUVEZ-LES !

FB Association les Petits Innocents - 06 62 22 06 82

<http://lespetitsinnocents.wix.com/lespetitsinnocents>

Prévention

L'équilibre, où en êtes-vous ? © Conservé son autonomie de déplacement et éviter les chutes

Les chutes sont la première cause de mortalité chez les plus de 65 ans. Mais la chute n'est pas une fatalité.

Il y a trois moyens simples qui contribuent à prévenir la chute :

- adopter une alimentation saine et équilibrée
- aménager son habitat
- maintenir une activité physique.

Pour participer à l'amélioration de ce vrai problème de santé publique, le CCAS a mis en place un programme de prévention santé qui a pour objectif de préserver, améliorer, restaurer la fonction d'équilibration et d'autonomie des seniors.

Cette activité, d'une durée de 12 semaines propose 10 séances d'animation collective encadrées par 2 séances individuelles de tests labellisés.

À travers ces séances, l'éducateur sportif, spécifiquement formé par la FFEPGV*, aborde des situations motrices variées mettant en jeu la fonction d'équilibration dans ses différentes composantes.



Quinze Villemoissonnais(es) se sont inscrits et le 1^{er} cours a commencé le lundi 7 mars à la salle communale.

Un 2^e programme ouvrira à la rentrée pour répondre à la forte demande des seniors de la ville.

* Fédération Française Education Physique et Gymnastique Volontaire

Animations

Les rendez-vous du CCAS

Toujours à votre écoute, l'équipe du CCAS de la ville souhaite vous proposer de nouvelles rencontres entre professionnels et seniors.



Ce nouveau projet intitulé « Les rendez-vous du CCAS » se déroulera en mairie un **jeudi matin par trimestre** autour d'un café, en partenariat avec le CLIC Orgessonne (Centre Local d'Informations et de Coordination gérontologique). Ces rencontres sont gratuites mais sur inscription auprès du service social puisque l'accès est limité à 15 personnes.

Nous vous attendons donc **le jeudi 2 juin en mairie à 10h00**. Le thème abordé sera : « **Senior retraité : être actif et acteur dans la société ?** » présenté par la coordinatrice gérontologique du CLIC Orgessonne, **Eléonore MOREAU**.

Plus d'infos

Lauren DOMINGUES - 01 69 51 56 19

Pivo état-civil

Naissances

La municipalité leur souhaite la bienvenue.

JANVIER 2016

04 : **Naldo DA CUNHA ALMEIDA**
09 : **Mattéo BOURGEOIS**
16 : **Yoann KOZLOWSKI**
18 : **Antonin PÉPIN**
30 : **Evan CABIOCH**

FÉVRIER 2016

09 : **Nalya ALBERT IBIS**

Décès

La municipalité présente ses condoléances aux familles.

JANVIER 2016

20 : **Gabrielle SAVY** 92 ans
21 : **Christiane PISSON** veuve **LOLLIER** 86 ans
24 : **Danièle COURTIER** épouse **FOIRET** 76 ans
24 : **Michel GARMROUGIAN** 57 ans

FÉVRIER 2016

02 : **Daniel NÉGRE** 73 ans
04 : **Raymonde HACHON** veuve **ALLIGNON** 86 ans
07 : **Mathias LOPEZ** 92 ans
08 : **Colette OLLIVIER** veuve **ERGalANT** 91 ans
12 : **Marcel MARIX** 91 ans

12 : **Dorine BUIM** veuve **FISCHER** 99 ans

15 : **Yvonne CHASTAGNER** veuve **CLAIRET** 78 ans

21 : **Robert BOCQUIER** 95 ans

24 : **Reine BORNAND** épouse **MANCEAU** 90 ans

MARS 2016

03 : **Monique BLANCFÉNE** veuve **DIZABO** 84 ans

10 : **Simone RICHEUX** veuve **BERTHE** 90 ans

13 : **Juan VICTORIA ARRANDO** 105 ans

13 : **Gisèle CICHELERO** 84 ans

14 : **Pierre CALMETTES** 82 ans

22 : **Suzanne POUPART** veuve **LE BARS** 97 ans

Correspondant défense

Des hommes d'ici et d'ailleurs, mais à jamais fils de France

Les deux temps forts des commémorations de la Première guerre mondiale seront, en 2016, les terribles batailles de Verdun (février-décembre 1916 : 163 000 morts français, 143 000 allemands) et de la Somme (juillet-novembre 1916 : 273 000 morts du côté des Alliés, 170 000 du côté allemand).

L'Union nationale des combattants (UNC) organise une **visite en car du tristement célèbre "Chemin des Dames" (Aisne) et de ses alentours, le samedi 21 mai** (départ de Villemoisson à 7h et retour à 17h). La visite sera encadrée par une guide-conférencière.

Au programme

- Circuit du Chemin des Dames,
- Visite du Musée de la "Caverne au Dragon",
- Déjeuner à "L'Auberge de la Vallée" (Bourg-et-Comin),
- Visite du village de Craonne (immortalisé par la célèbre chanson du même nom) et de ses tranchées, puis visite de Soissons.

Renseignement et inscription (avant le 10 mai) : jeandemontpion@sfr.fr

En novembre prochain, la mairie proposera une **exposition sur les troupes coloniales engagées dans la Grande Guerre**, et plus spécifiquement dans les sanglantes batailles de 1916. Intitulée **"Tombés en fils de France"**, elle rappellera **le lourd tribut payé par ces troupes "indigènes"**, dans cette guerre



comme dans la suivante : militaires de l'Armée d'Afrique, Indochinois, soldats des "Vieilles colonies", du Pacifique et des Indes, Malgaches et Comoriens, Sénégalais, tirailleurs somalis...

À contre-courant d'un "patriotisme" xénophobe qui voudrait aujourd'hui réécrire l'Histoire, **n'oublions jamais cette leçon de sacrifice de ces hommes venus d'ailleurs, venus des quatre coins du monde**, et qui pourtant méritent

pleinement, tout autant que leurs frères d'armes de métropole, cet hommage de Georges CLEMENCEAU : **"Grâce à eux, la France [...] aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours le soldat de l'idéal"**.

Le Correspondant-Défense

Contact

gpilorget@ac-paris.fr - <http://cdvso.wordpress.com>

Pino animation culture associations

Conservatoire

Concert pédagogique

Le 16 février dernier, la commune de Villemoisson-sur-Orge, en partenariat avec l'Espace Marcel Carné, a permis au conservatoire la venue des musiciens professionnels de la formation "La Famille ARTIES" pour la tenue d'une Masterclass (concert pédagogique) exceptionnelle.

Les élèves apprentis musiciens ou confirmés, ainsi que leurs familles ou amis y étaient conviés autour d'un joli moment de partage musical : au programme, un vrai "dépoussiérage" des clichés collés à la musique classique, et un voyage dans le temps de Beethoven à Mendelssohn, qui ont tous inspiré les musiciens de nos jours, du regretté Boulez à un certain Jean-Jacques Goldman... Les auditeurs étaient ensuite invités à assister au concert donné par "La famille ARTIES" au Ludion le vendredi 19 février. Un réel succès, à renouveler le plus vite possible...



Sortir à Villemoisson

Exposition

Du 1^{er} au 31 mai
Zéro pesticide
 par la mairie et le SIVOA
Mairie

Commémoration

Dimanche 8 mai/11h30
Victoire du 8 mai 1945
 par le Comité d'entente des anciens combattants
Monument aux Morts - rue du Repos

Théâtre

Vendredi 13 et samedi 14 mai/20h30
L'atelier de l'Epi d'Orge
 se donne en spectacle
Le Ludion

Danse

Vendredi 20 mai et samedi 21 mai//20h
Dimanche 22 mai/15h
Gala de fin d'année de danse
classique
 par La Sylphide
Le Ludion



Sport découverte

Dimanche 22 mai/toute la journée
Neurones et baskets
 par la Gymnastique Volontaire
Le Ludion

Évènement

Vendredi 27 mai
Fête des voisins
 Si vous souhaitez organiser cet évènement
 au sein de votre quartier, prenez contact
 avec le service animation de la mairie.
 Tél. 01 69 51 56 08 - culture@villemoisson.fr

Danse

Samedi 28 mai/20h30
Dimanche 29 mai/15h
Gala de fin d'année
de modern'jazz et classique
 par K'Danse
Le Ludion

Expo photos

Samedi 4 juin et dimanche 5 juin/10h-18h
Quand la nature
prend ses droits
 par les clubs photo de l'Essonne
Le Ludion

Musique

Dimanche 5 juin/16h
Concert des ateliers de guitare
 par le Mot et la Note
Le Ludion

Théâtre

Vendredi 10 juin/20h30
Samedi 11 juin et dimanche 12 juin/14h30
Fest'Images
 par Images
Le Ludion

Animation

Samedi 13 juin / 10h à 19h
La fête de l'été
 par VEF
Parc des Érables



Animation

Dimanche 12 juin/6h - 18h
Vide grenier
 par GEMB
Cour de l'école élémentaire Les Érables

Sport

Samedi 18 juin/16h-21h30
Gala de gymnastique aux agrès
 par Villemoisson Gym
Salle polyvalente des Érables

Danse

Samedi 18 juin/20h
Dimanche 19 juin/15h
Gala de modern'jazz
 par La Sylphide
Le Ludion

Musique

Samedi 25 juin 18h30/1h
Fêt'Estival
 par le service jeunes de la mairie
Parc des Érables

Danse

Samedi 25 juin/20h30
Dimanche 26 juin/15h
Gala modern'jazz
 par K'danse
Le Ludion



Musique

Mardi 28 juin/20h30
Spectacle-audition de fin d'année
du conservatoire
 par les élèves du conservatoire
Le Ludion

Animation

Mercredi 13 juillet à partir de 20h
Fête nationale
 par la Mairie
Parc des Érables